ARUCAH Bourgogne Franche Comté

Formations 1° semestre 2017

Intitulé de la formation	L'organisation de la prise en charge des soins urgents en Bourgogne Franche Comté
Contexte	La loi du 26 janvier 2016 prévoit que « l'agence régionale de santé veille à ce que l'accès aux soins, notamment dans les établissements de santé, soit garanti dans des délais raisonnables, quelles que soient les caractéristiques géographiques, climatiques et saisonnières du territoire ». Le désengagement de la médecine libérale de la permanence des soins, l'apparition des « déserts médicaux », l'éloignement géographique, le vieillissement de la population, l'accroissement des maladies chroniques, les restructurations hospitalières, les conditions de fonctionnement des services d'accueils et de prise en charge des urgences … sont autant de motifs de s'interroger sur l'organisation de la prise en charge des urgences et de la permanence des soins. Enfin pour les représentants des usagers dans les établissements de santé, les conditions d'accueil et de prise en charge des urgences comptent parmi les motifs les plus fréquents des plaintes et réclamation.
Objectifs	Faire connaitre le dispositif de la prise en charge de soins d'urgence en Bourgogne Franche Comté. Permettre aux participants d'exprimer leurs attentes et leurs suggestions dans les différentes instances et auprès des responsables. Permettre aux représentants des usagers de donner un avis sur les projets médicaux des nouveaux GHT en ce qui concerne la prise en charge des urgences.
Contenu	La médecine libérale et les soins d'urgence : obligations déontologiques et juridiques, La prise en charge des urgences : une obligation de service public, Les conditions techniques de fonctionnement d'un service d'accueil des urgences Le cout et le financement de la prise en charge des urgences. L'organisation régionale de la prise en charge des urgences : le GCS urgence, le maillage territorial, les SAMU, les SMUR, les urgences spécialisées La réception et la régulation des appels téléphoniques des n° 15 et 3966, centre de traitement et de régulations des alertes (CTRA), Les transports médicalisés d'urgence : rôles respectifs des SMUR, des pompiers et des ambulanciers privés. Eléments quantitatifs des passages aux urgences et des appels téléphoniques. Eléments qualitatifs : la qualité de la prise en charge, les temps d'attente Visite de la plateforme de régulation du SAMU.

Intervenants	Dr Labourey : chef de service SAMU -SMUR du CHR de Besançon Un représentant de la médecine libérale (ACORELI : association de médecins libéraux) Un directeur d'établissement de santé Un juriste

Informations Pratiques

Public	Représentants des usagers dans les établissements de santé Tous publics
Nombre de participants	50
Durée	9h45 à 16h30
Dates et lieux	7 avril 2017 La maison des familles (site hôpital Jean Minjoz du CHRU de Besançon)
Coût	Gratuit Restauration et déplacements pris en charge par l'ARUCAH (financement ARS)
Contact	arucah.bfc@orange.fr adresse : 16 B rue de Vesoul 25 000 Besançon Contact : Odile Jeunet 06 71 23 21 58